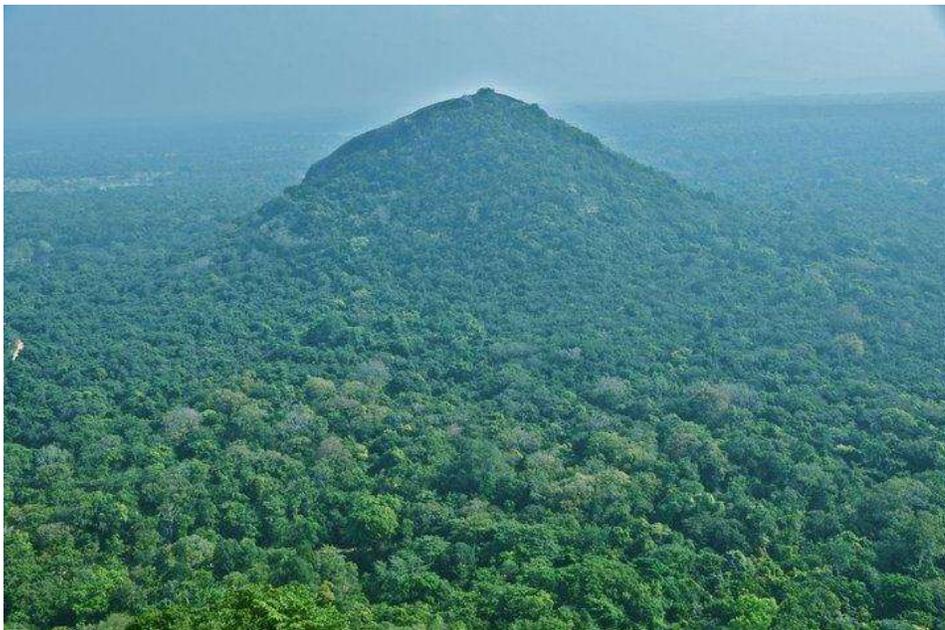


Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+)



**Cycle d'apprentissage en ligne sur les cadres
internationaux qui soutiennent les peuples
autochtones, les communautés locales, ainsi que leurs
territoires et régions**

ACRONYMES

CdP	Conférence des parties
REDD	Réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts dans les pays en développement
REDD(+)	Réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts dans les pays en développement; et le rôle de la conservation, la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement
UNDRIP	Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
ONU-REDD	Programme collaboratif des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
Présentation du module.....	1
Objectifs	1
Concepts et termes clés	1
À qui s'adresse ce module d'e-learning ?	2
CONTEXTE.....	2
<i>Questions directrices pour la discussion</i>	3
Historique	3
<i>Questions directrices pour l'auto-évaluation</i>	5
QUESTIONS CLES	5
Les phases de REDD+.....	5
Niveaux de référence.....	6
Mesure, rapportage et vérification.....	7
Déterminants de la déforestation et de la dégradation des forêts.....	8
Financement	9
Partage des bénéfices.....	12
<i>Questions directrices pour la discussion</i>	12
Préoccupations	13
Garanties	14
PROGRAMMES ACTUELS	15
ONU-REDD	16
Expérience communautaire.....	17
Banque Mondiale.....	17
RÉSUMÉ	18
RESSOURCES SUPPLEMENTAIRES.....	19
Autres e-modules pertinents	19
Lectures complémentaires	19
Remerciements	20
Contact & Demande de commentaires	20

INTRODUCTION

Présentation du module

Ce module vise à préparer les communautés et leurs alliés à s'engager de manière proactive dans le cadre international de la réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts, y compris la préservation, la gestion durable des forêts, et le renforcement des stocks de carbone forestier (REDD+). Il décrit brièvement la raison d'être et les ambitions du programme REDD+. Il examine ensuite les principaux enjeux qui ont émergé autour de REDD+, en mettant particulièrement l'accent sur les préoccupations quant à son état actuel et les garanties en cours d'élaboration pour tenter de protéger les droits des communautés. Il termine par un tour d'horizon des différentes formes sous lesquelles REDD+ est actuellement mis en œuvre.

Ce module fait partie d'une boîte à outils destinée aux animateurs communautaires sur les protocoles bioculturels communautaires. La boîte à outils complète, qui comprend également d'autres modules d'e-learning, est disponible à l'adresse : www.community-protocols.org

Objectifs

1. Mieux comprendre les concepts, opportunités et défis liés à REDD+ ;
2. Assister les communautés pour s'engager dans le processus de développement de REDD+ en tant que participants actifs et défenseurs ; et
3. Aider les communautés à explorer des questions critiques et veiller à la réalisation de garanties importantes si elles sont invitées à participer à un projet REDD+.

Concepts et termes clés

Réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts; et Rôle de la préservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement (REDD+)

- Une intervention proposée en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) visant à fournir des incitations financières aux pays « en développement » pour réduire les émissions de carbone à l'intérieur de leurs frontières et promouvoir un développement à faibles émissions de carbone. REDD+ s'attache à l'amélioration du rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier.

Changement climatique

- Intensification des changements des conditions météorologiques dans le monde entier entraîné par l'augmentation de la température moyenne de la surface de la Terre.

Effet de serre

- L'effet de serre est une couche de gaz persistants (tels que le dioxyde de carbone, le méthane, l'oxyde nitreux et l'ozone) présents dans l'atmosphère de la Terre qui piège la chaleur du soleil. A mesure que la concentration de ces gaz augmente dans l'atmosphère, plus de chaleur y est piégée, ce qui se traduit par une hausse mondiale des températures et entraîne des changements climatiques.

Émissions de carbone

- Niveaux de carbone libérés dans l'atmosphère de la Terre principalement au travers d'activités humaines telles que la combustion de combustibles fossiles et la destruction des forêts et des tourbières. D'autres sources importantes de carbone incluent le dégel du pergélisol.

À qui s'adresse ce module d'e-learning ?

Ce module d'e-learning peut être utile si votre communauté présente au moins une des caractéristiques suivantes :

- Région comptant un important territoire forestier ;
- Volonté d'assurer la protection des forêts dans votre région et dans les forêts à travers le monde ;
- Préoccupations concernant la sécurité foncière du fait de la reconnaissance de la valeur des forêts permanentes ; et/ou
- Contact avec des organisations ou gouvernements intéressés par la mise en œuvre d'un projet REDD+ avec votre communauté ou dans votre territoire ou région.



CONTEXTE

Le climat de la planète est en train de changer. Nous décimons des forêts, conduisons des voitures, voyageons en avion, et produisons en masse du bétail et des produits de consommation courante à un rythme effréné. Toutes ces activités humaines nécessitent l'utilisation de combustibles fossiles et de matières premières et créent d'énormes quantités de gaz persistants tels que le dioxyde de carbone, le méthane et l'oxyde nitreux (voir la Figure 1). Ces gaz se concentrent dans l'atmosphère et emprisonnent la

chaleur, contribuant ainsi à l'effet de serre. À mesure que les concentrations augmentent, la quantité de chaleur piégée s'accroît, et contribue alors à augmenter la température moyenne de la Terre au fil du temps. Cela modifie radicalement les conditions météorologiques de manière imprévisible et entraîne des phénomènes tels que l'acidification des océans et le blanchissement des coraux. Les populations éprouvent des difficultés à répondre à de tels changements, en particulier lorsque leurs moyens de subsistance dépendent directement de modèles prévisibles et des cycles naturels. De manière générale, les effets du changement climatique sont plus intenses dans les régions plus proches de l'équateur et aux pôles Nord et Sud, même s'ils se font de plus en plus ressentir dans le monde entier.

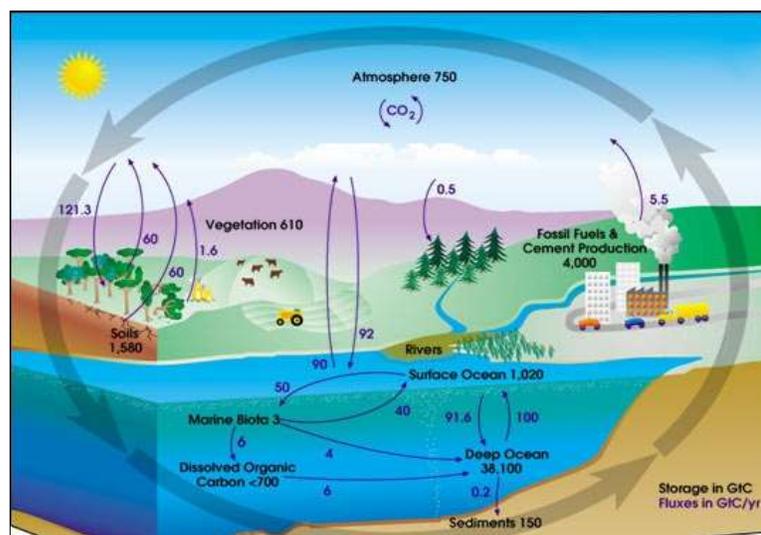


Figure 1 : Les sources et le cycle du carbone et de l'effet de serre
(Source: www.greenhouseeffectss.com)

Les plantes absorbent naturellement de grandes quantités de dioxyde de carbone. Lorsqu'elles meurent, elles libèrent du dioxyde de carbone qui est restitué dans l'air. En l'absence de nouvelles plantes pour remplacer celles qui disparaissent, la quantité de dioxyde de carbone en circulation augmente. Les forêts permanentes renferment ainsi d'énormes quantités de dioxyde de carbone. Le déboisement contribue à environ 12% des émissions de carbone, qui restent dans l'atmosphère pendant de longues périodes. Si l'on pouvait mettre un terme à cette destruction, le changement climatique pourrait être limité.

Telle est l'idée sous-jacente au concept du programme REDD+. Essentiellement, REDD+ vise à générer des fonds pour réduire les émissions à travers la protection des forêts afin de ralentir l'apparition des changements climatiques. REDD+ s'attache à la préservation, à la gestion durable des forêts et au renforcement des stocks de carbone forestier. Étant donné que la plupart des forêts qui subsistent dans le monde sont situées dans des pays « en développement » et que la plupart des émissions produites dans le monde sont générées par des pays « développés¹ », le financement de REDD+ proviendra en grande partie de ces derniers pour être alloué aux premiers.

Dans la mesure où un accord international sur REDD+ est toujours en cours de négociation, ce module abordera le sujet à travers deux sections. La première section porte sur le contexte et l'historique de REDD+ et explique les différentes options envisagées pour les mécanismes financiers. La deuxième section décrit brièvement les programmes actuellement menés par le programme ONU-REDD (Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement) et la Banque mondiale dans l'optique de REDD+. De manière générale, le module vise à soutenir les communautés dans leur prise en compte de certaines des principales questions, préoccupations et possibilités. Il peut également servir de base pour envisager une participation proactive, ainsi que ses modalités, aux négociations internationales en cours et aux développements nationaux sur REDD+ afin de s'assurer qu'ils reflètent les priorités et les réalités locales.

Questions directrices pour la discussion

- *Avez-vous observé une évolution des conditions météorologiques tout au long de votre vie ? Quelle incidence ont eu ces changements ?*
- *Vivez-vous à proximité d'une forêt ? De quelle manière a-t-elle changé ? Comment cela a-t-il affecté vos moyens de subsistance ou la façon dont vous interagissez avec la forêt ?*
- *Que pensez-vous de recourir à des fonds publics pour la préservation des forêts ? Quels pourraient être certains des défis à relever pour assurer la réussite ?*
- *Connaissez-vous des zones dans votre région où REDD+ pourrait aider à la préservation des forêts ?*

Historique

REDD+ a été proposé en vue de limiter les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, afin de ralentir le changement climatique. Malgré le rôle majeur du déboisement dans le

¹ Ce module prend comme point de départ les catégories de pays existant dans le Protocole de Kyoto et fait référence aux pays comme étant soit développé (Annexe 1: pays industrialisé et pays en transition économique) soit en développement (non-Annexe 1). Cependant, cette catégorisation peut changer dans le futur au sein de la CCNUCC afin de reconnaître les pays aux économies émergentes.

changement climatique, les premiers accords de réduction des émissions en vertu de la CCNUCC n'incluaient pas d'engagement spécifique visant à lutter contre le déboisement. Ce n'est qu'en 2005 que la 11e session de la Conférence des Parties (CdP) à la CCNUCC à Montréal a officiellement considéré la réduction du déboisement dans le cadre du plan visant à ralentir le changement climatique. Lors de conférences ultérieures, il fut convenu que la réduction de la dégradation des forêts devrait également y être incluse. En 2007, la 13e session de la CdP à Bali a conclu qu'il convenait d'aller au-delà du déboisement et de la dégradation des forêts ; et par conséquent de prendre en compte l'amélioration du rôle de la conservation, la gestion durable des forêts et le renforcement des stocks de carbone forestier. C'est à ce moment que le programme REDD est devenu REDD+. À Bali, un plan fut élaboré pour établir REDD+. Ce plan esquissait les voies de la finalisation d'un accord REDD+ officiel lors de la 15e session de la CdP à Copenhague en 2009, afin d'entamer la mise en œuvre de REDD+ après 2012.



Figure 2 : Chronologie des principaux résultats et événements relatifs aux programmes REDD et REDD+

Toutefois, aucun accord définitif ne fut conclu à Copenhague. En 2010, la CDP 16 réunie à Cancun s'est rapprochée d'un accord REDD final et en 2013 sept décisions clés, désignées comme le "Plan cadre de Varsovie pour REDD+" ont été prises lors de la CDP 19. Ces décisions vont permettre aux pays d'implémenter les stratégies nationales REDD+ et à terme d'accéder aux paiements basés sur les résultats pour REDD+

Toutefois, aucun accord définitif ne fut conclu à Copenhague. En 2010, la CDP 16 réunie à Cancun s'est rapprochée d'un accord REDD final et en 2013 sept décisions clés, désignées comme le "Plan cadre de Varsovie pour REDD+" ont été prises lors de la CDP 19. Ces décisions vont permettre aux pays d'implémenter les stratégies nationales REDD+ et à terme d'accéder aux paiements basés sur les résultats pour REDD+

La **Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)** est le principal forum international visant à débattre et établir des plans pour réduire les émissions et ralentir le changement climatique. Chaque année, les pays qui participent à la CCNUCC se rencontrent pour dialoguer et négocier des plans de lutte contre les changements climatiques. Ces réunions sont appelées les **Conférences des Parties**. L'accord le plus important émanant de la CCNUCC fut le **Protocole de Kyoto**, par lequel les Parties se sont engagées à réduire leurs émissions. Dans la première période d'engagement (2008-2012) 37 pays industrialisés et la Communauté Européenne se sont mis d'accord pour réduire leurs émissions de 5% par rapport aux niveaux de 1990. Concernant la deuxième période d'engagement (2013-2020), les parties se sont engagées à réduire les émissions de 18% au dessous des niveaux de 1990, cependant beaucoup moins de pays l'ont accepté et alors que 144 ratifications sont nécessaires, seulement 6 pays ont formellement accepté l'amendement de Doha à la mi-février 2014. REDD+ ne fait pas parti du Protocole de Kyoto.

Encadré 1 : Contexte de la CCNUCC

Questions directrices pour l'auto-évaluation

1. *Que signifie l'acronyme « CCNUCC » ?*
 - a. *Conférence cadre des Nations Unies contre les changements climatiques*
 - b. *Consensus concerté des Nations Unies sur les changements climatiques*
 - c. *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*
2. *À quelle fréquence a lieu la Conférence des Parties pour la CCNUCC ?*
 - a. *Tous les deux ans*
 - b. *Chaque année*
 - c. *Chaque fois que cela est nécessaire*
3. *Au cours de quelle Conférence des Parties à la CCNUCC le programme final du REDD+ a-t-il été adopté ?*
 - a) *13^e*
 - b) *15^e*
 - c) *17^e*
 - d) *Il n'a toujours pas été adopté*

Réponses : 1(c) ; 2(b) ; 3(d)



QUESTIONS CLES

REDD+ est un mécanisme nouveau et complexe et il est nécessaire de comprendre plusieurs questions clés afin de saisir pleinement les implications de REDD+. La section suivante expose certaines de ces questions clés, en mettant l'accent sur la manière dont chacune peut impacter positivement ou négativement les communautés. Elle commence par présenter les phases de REDD+, les niveaux de référence, le suivi, le financement et le partage des bénéfices, avant de considérer certaines des principales préoccupations de la communauté et de discuter les mesures de protection qui ont été proposées pour y répondre.

Phases de REDD+

Lors de la CDP 16, il a été décidé que REDD+ se développerait en trois phases. La phase 1 est la phase de préparation et concerne le développement de plans d'action nationaux, ou de stratégies, politiques et mesures visant à soutenir REDD+, d'activités de renforcement des capacités et de démonstration. La phase 2 concerne la mise en œuvre des politiques et mesures de soutien à REDD+ et des projets de démonstration. Lors de la phase 3, des actions basées sur les résultats devront avoir été réalisées, avec des réductions d'émissions entièrement mesurées, rapportées et vérifiées, ainsi que des paiements liés aux performances.

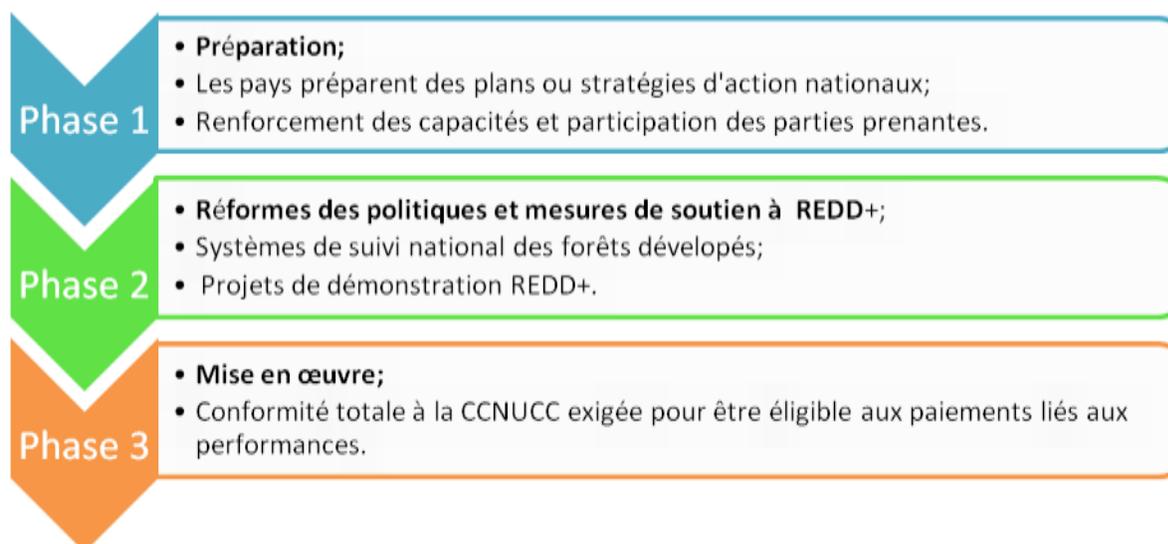


Figure 3: Les trois phases de REDD+

Niveaux de référence

Dans le cadre de la réduction du déboisement, une des tâches importantes consiste à établir un système qui mesure efficacement si le déboisement a été évité. Lorsqu'un projet REDD+ est initié, le pays doit apporter la preuve qu'en l'absence de financement, les forêts auraient été détruites ou dégradées. Il s'agit d'une tâche complexe dans la mesure où la mise en œuvre de tout plan s'accompagnera inévitablement de défis qu'il faudra relever. Certains estiment que cette approche donne lieu à des incitations à effets pervers, en pénalisant les pays qui par le passé ne se sont pas livrés au déboisement et en récompensant ceux qui ont déboisé. Dans ce scénario, si le financement est lié à la prévention du déboisement en cours, les pays qui permettent aujourd'hui un déboisement massif recevront plus de financement que les pays qui protègent déjà leurs forêts. Un consensus se dessine selon lequel REDD+ ne doit pas simplement offrir des incitations aux pays affichant des taux élevés de déboisement en vue de les réduire, il doit aussi récompenser les pays qui ont traditionnellement entretenu de faibles niveaux de déboisement.

Le terme clé dans cette question est *niveaux de référence*, qui indique la référence ou point de comparaison à partir duquel les réductions des émissions de gaz à effet de serre résultant de la mise en œuvre de REDD+ seront mesurées. Le niveau de référence est exprimé en équivalent tonnes de dioxyde de carbone annuel et peut être ajusté afin de correspondre aux circonstances nationales.

Lors de la CdP 16 en 2010, dans le cadre des Accords de Cancun², les parties prenantes ont du développer des niveaux de référence qui seront à termes au niveau national, mais qui peuvent être provisoirement à des échelles sub-nationales. L'année suivante, à Durban, lors de la CdP 17, il a été décidé qu'une approche étape par étape pouvait être utilisée, afin que les pays puissent commencer avec une approche large avant d'augmenter la complexité et la justesse du niveau de référence en fonction des capacités et ressources disponibles³, en passant par exemple de valeurs générales de surface forestière et de stocks de carbone à des données spécifiques au pays et spatialisées. En 2013, un

² [1/CP.16 para. 71.](#)

³ Decision [12/CP.17.](#)

résultat important de la CdP 19 fut le Plan Cadre de Varsovie pour REDD+⁴, qui contient une décision⁵ présentant les directives pour l'évaluation technique des niveaux de référence: les pays peuvent volontairement soumettre des niveaux de référence qui seront évalués pour les paiements liés aux résultats. Deux experts, l'un issu d'un pays développe et l'autre d'un pays en développement évalueront les soumissions et les ressources seront disponibles sur la plateforme internet REDD de la CCNUCC.

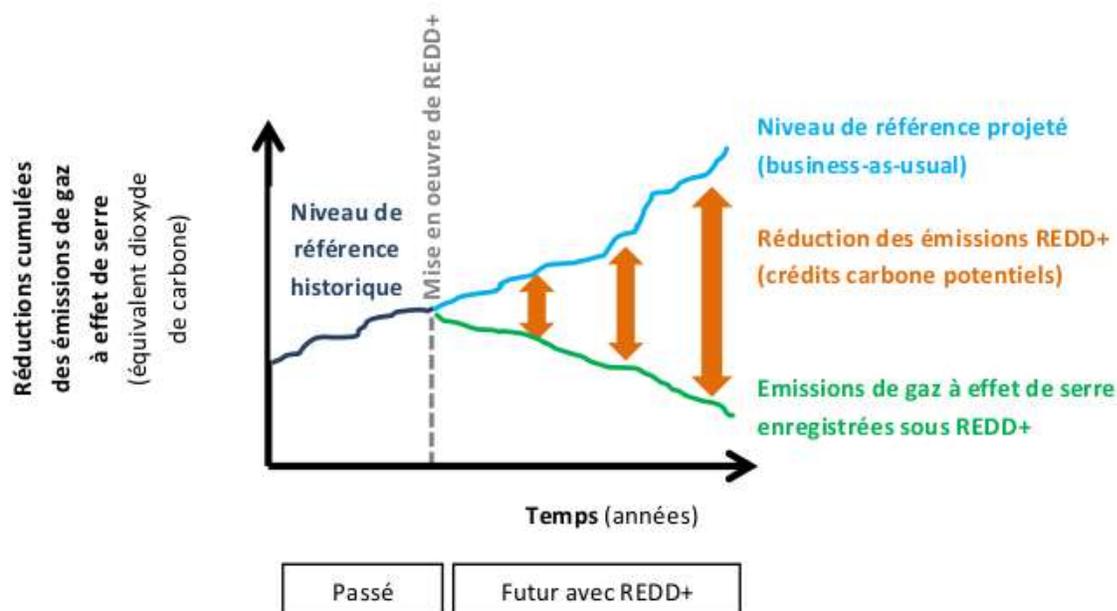


Figure 4: Schéma de calcul des niveaux de référence des émissions.

Les pays sont maintenant soutenus dans l'établissement de leurs niveaux de référence actuels, alors qu'a lieu un grand débat sur la possibilité de mesurer les niveaux de référence avec suffisamment de précision pour les rendre suffisamment crédibles pour servir de base à REDD+. D'autres voient la possibilité que les niveaux de référence soient faussement gonflés, signifiant que les améliorations par rapport aux niveaux de référence pourraient ne pas être de réelles réductions de la déforestation.

Mesure, rapportage et vérification de REDD+

Le plan cadre de Varsovie pour REDD+ adopté lors de la CdP 19 incluait la décision⁶ que REDD+ serait mesuré, rapporté et vérifié afin de déterminer les impacts de la mise en œuvre de REDD+ en termes d'émission de gaz à effet de serre. Les données seront fournies par un système de suivi national des forêts que les pays REDD+ sont entrain de développer⁷. Ces systèmes seront en accord avec le niveau de référence (discuté précédemment). Ces informations seront rapportées tous les deux ans dans des rapports d'actualisation des pays auprès de la CCNUCC, et lorsque les pays souhaiteront accéder à un

⁴ Le plan cadre de Varsovie pour REDD+ comprend sept décisions individuelles (CdP 9/CP.19 - CdP 15/CP.19), qui peuvent être consultées [ici](#).

⁵ Décision 13/CP.19.

⁶ Décision 14/CP.19

⁷ Décision 11/CP.19

financement basé sur les résultats pour REDD+, une annexe supplémentaire sera soumise et sera analysée par deux experts. Ces rapports seront rendus disponibles sur le site internet de la CCNUCC.

Les communautés devraient jouer un rôle important dans la mesure, le rapportage et la vérification de REDD+, particulièrement au niveau local. Plusieurs projets REDD+ ont démontré qu'avec un renforcement des capacités les communautés pouvaient cartographier, inventorier et suivre les stocks de carbone et produire des données détaillées et précises utilisables à des fins de rapportage. Lors de la mesure, du rapportage et de la vérification REDD+ les communautés devraient pouvoir développer leur propres systèmes de rapportage, ce rapportage en parallèle pouvant concerner le suivi des impacts et bénéfiques de REDD+ selon leur propres points de vue, incluant leurs droits et la mise en œuvre des garanties.

Déterminants de la déforestation et de la dégradation des forêts

Au sein de REDD+, les déterminants de la déforestation et de la dégradation des forêts sont des facteurs directs et indirects qui résultent en une disparition de forêt. Globalement, il a été estimé que l'agriculture était responsable de 80% de la déforestation. Le principal déterminant de la dégradation varie selon les continents, l'abattage étant un facteur important en Amérique latine et en Asie tropicale, et la production de charbon en Afrique. L'augmentation de la demande globale de produits agricoles et sylvicoles est un déterminant important.

Le plan cadre de Varsovie pour REDD+ inclue une décision sur 'la considération des déterminants de la déforestation et de la dégradation des forêts'⁸. Elle stipule qu'il existe de multiples déterminants, qu'ils ont de nombreuses causes et que les actions pour y faire face seront uniques aux circonstances nationales de chaque pays. D'intérêt pour les communautés, il est mentionné dans le préambule de cette décision "que les moyens de subsistance pourront être dépendants des activités liées aux déterminants de la déforestation et de la dégradation des forêts et que faire face à ces déterminants pourrait avoir un coût économique et des implications en termes de ressources domestiques". Cette phrase a été désapprouvée par certains peuples indigènes car il pouvait être compris que leurs moyens de subsistance pouvaient être des déterminants de la déforestation. Par conséquent, le rapport final de la CdP 19 précise que cette décision ne devrait pas être interprétée comme impliquant que les moyens de subsistance traditionnels des peuples indigènes, basés sur les ressources naturelles, sont des déterminants de la déforestation et que leur moyens de subsistance ne devraient pas être négativement affectés lorsque l'on s'intéresse aux déterminants.

La décision sur les déterminants a subi d'autres critiques car elle ne parvient pas à reconnaître que les déterminants clés de la déforestation, à savoir les filières d'approvisionnement, par exemple en soja, bœuf, huile de palme, biofuels et bois, ne sont pas assez abordés dans REDD+, tout comme la nécessité de réduire la demande pour ces produits.



⁸ Décision15/CP.19



Financement

La question la plus importante autour de REDD+ est sans doute celle du financement. Il a été estimé qu'au long terme REDD+ nécessitera entre US\$17 et 33 milliards par an et l'ensemble du programme est basé sur des incitations financières visant à prévenir le déboisement et la dégradation. Le fardeau du financement doit relever des pays « développés » puisque la CCNUCC reconnaît "une responsabilité commune mais différenciée" entre les pays, et en ce qui concerne la finance climatique en

général la CdP 19 a encouragé les pays développés à mobiliser des financements venant d'une grande diversité de sources, e.g., publiques, privées, bilatérales, multilatérales et alternatives⁹. Il a été décidé que le financement de REDD+ devrait être adéquat et prévisible, et que à la fois les marchés et les approches non basées sur les marchés, e.g., un fond, pourraient être développés¹⁰. Les mécanismes de marchés et de fonds diffèrent dans la manière dont ils collectent et allouent les fonds.

Marchés du carbone

Les marchés du carbone sont déjà utilisés par de nombreux pays développés pour gérer leurs émissions de carbone et servent aussi comme moyen de financer les programmes REDD et REDD+. L'une des principales raisons est qu'ils sont plus enclins à lever des fonds auprès du secteur privé. Les marchés du carbone pourraient également aider les pays développés à éviter de réduire réellement leurs émissions ; les émetteurs pouvant acheter un droit de polluer en payant pour empêcher le déboisement dans une autre partie du globe.

Pour financer REDD+, certains veulent calculer le niveau de référence des émissions de dioxyde de carbone causées chaque année par le déboisement et la dégradation. Les crédits carbonés pourraient être acquis en réduisant le taux de déboisement en dessous du niveau de référence (voir la figure 4 ci-dessus). Ces crédits pourraient être vendus à des entreprises ou des pays qui ont besoin de compenser leurs propres émissions. Ce système détermine à la fois comment les fonds seront levés et distribués. Il y a déjà de nombreux projets REDD+ dans le secteur du carbone volontaire (en dehors de la CCNUCC) qui vendent des crédits carbonés REDD+; les acheteurs sont typiquement du secteur privé.

A Doha, les parties au Protocole de Kyoto accordèrent que les unités générées par les mécanismes de marché sous la Convention peuvent être utilisées par les parties de l'Annexe 1 afin de accomplir avec leur obligations pendant la seconde période d'engagements. En d'autres termes, les crédits de carbone générés par un projet REDD+ ou autre pourraient être appliqués à un objectif de Kyoto. Ceci bien sur suppose que l'un de ces mécanismes soit fonctionnel avant 2020, ce qui semble peu probable.

⁹ Decision 3/CP.19 para.7.

¹⁰ [Decision 2/CP.17 para. 66 & 67.](#)

Défis

Les marchés du carbone permettent aux pays développés d'éviter de réduire leurs propres émissions à la source du fait qu'il leur suffit tout simplement d'acquérir des crédits carbone auprès des pays en développement; ce qui est appelé des compensations. Cela signifie que, malgré les importantes sommes d'argent destinées à empêcher le déboisement, les réductions réelles des émissions pourraient être limitées du fait que le marché permettra aux pays développés de continuer à émettre la même quantité de dioxyde de carbone, voire plus. De plus, les compensations diminuent les actions essentielles nécessaires pour réduire les émissions à la source dans les pays développés.

L'intégrité environnementale liée à l'utilisation des compensations carbone REDD+ a été critiquée car la libération du carbone issu des hydrocarbures fossiles et le carbone stocké dans les arbres ne sont pas interchangeables (ou fongibles)¹¹. De plus, il a été montré que bien que réduire la perte de carbone issu des forêts et de l'utilisation des sols peut contribuer à réduire les émissions globales de gaz à effet de serre, considérer le stockage de carbone dans les terres comme un moyen de compenser les émissions de dioxyde de carbone issues du brûlage des hydrocarbures fossiles est scientifiquement imparfait¹².

Un Fonds pour REDD+

Bon nombre des opposants aux marchés du carbone estiment que les pays développés devraient créer et financer un fonds qui rétribue les pays en développement pour la réduction du déboisement. Le ou les fonds ainsi créés pourraient figurer dans un accord avec divers pays, entreprises ou autres organisations concernées à différents niveaux. De nombreux représentants de pays en développement soutiennent l'idée d'un fonds sous quelque forme que ce soit afin de veiller à ce que la réduction des émissions relève de la responsabilité des pays développés. Un tel fonds permettrait de réduire le risque que REDD+ soit utilisé pour permettre aux pays développés d'éviter de réduire d'autres formes d'émissions.

Une fois ce fonds constitué, il permettra de financer des activités visant à réduire le déboisement, conformément au système de niveaux de référence établi. Certains plans suggèrent que ces fonds pourraient être alloués aux communautés ou organisations impliquées dans la réduction du déboisement, mais il est probable qu'une grande partie du financement revienne aux gouvernements.



Un schéma simple illustrant les possibles différences entre une approche basée sur un marché ou sur un fonds est présenté en Figure 5. Une implication clé à considérer est de savoir si le pays en développement implémentant REDD+ sera capable de demander lui-même le remboursement des réductions des émissions (ce qui est possible dans le cadre d'un schéma basé sur un fonds), ou si un pays en développement les demandera (probable dans le cadre d'un schéma basé sur un marché).

¹¹ Voir Greenpeace 2013 et Dooley 2014.

¹² Voir Mackey et al. 2013.

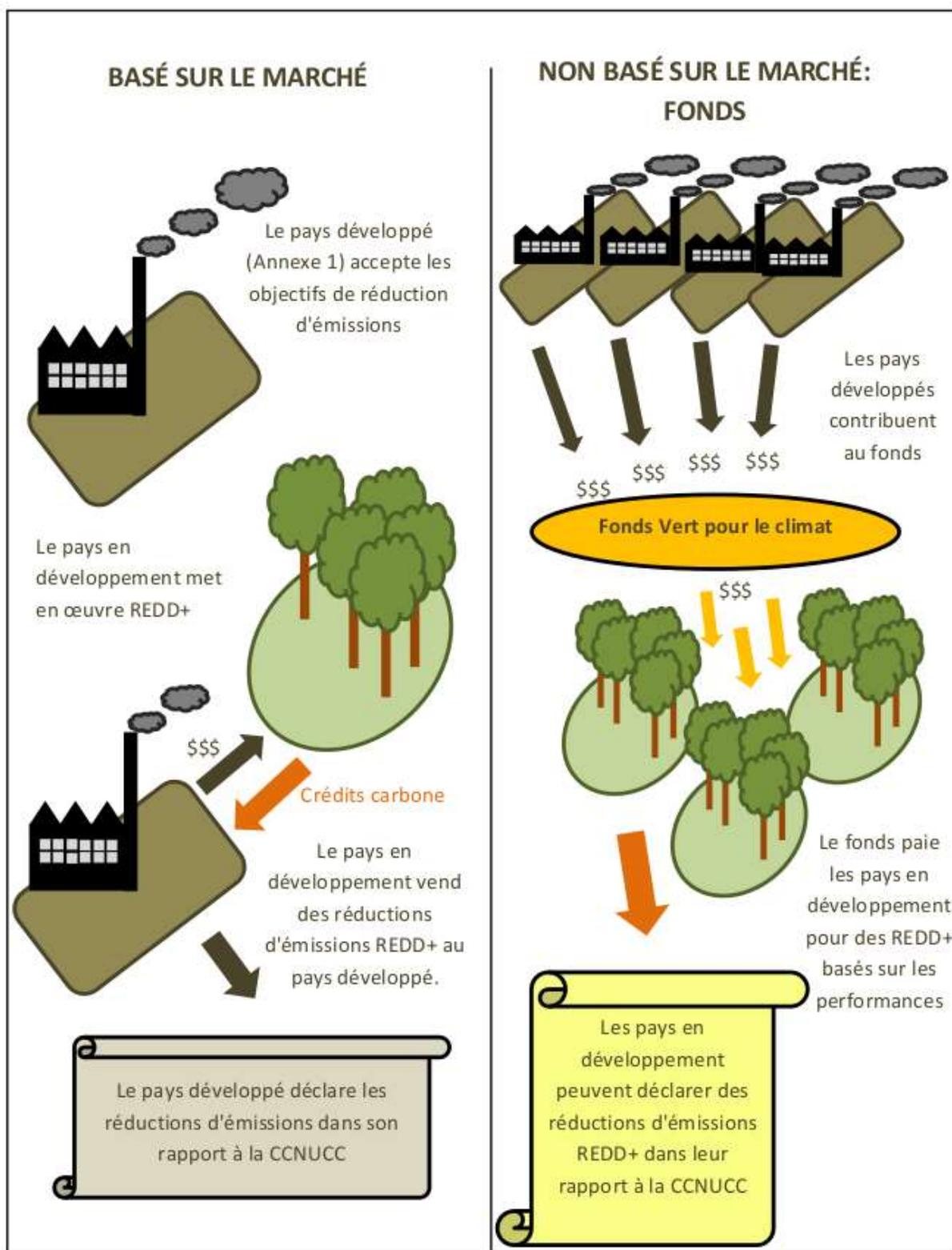


Figure 5: Schéma illustrant les possibles différences clés entre un REDD+ basé sur un marché et un REDD+ basé sur un fonds.

Le Fonds vert pour le climat

Le Fonds vert pour le climat est l'entité opérationnelle désignée comme mécanisme financier de la CCNUCC. Il va allouer des fonds à l'adaptation (faire face à l'impact du changement climatique) et à la mitigation (ralentir l'impact du changement climatique), incluant REDD+; tous les pays en développement au sein de la Convention sont éligibles à la réception de ressources.

La conception globale du fonds, dont l'ambition est de collecter 100 milliards de dollars d'ici 2020, a été convenue à Durban, mais il n'existe aucun plan contraignant pour lever ces fonds.

En ce qui concerne le financement de REDD+ en 2013, une décision prise dans le cadre du plan cadre de Varsovie pour REDD+¹³ réaffirme que le financement doit être nouveau, venant d'une variété de sources, et qu'il devrait y avoir un soutien prévisible pour chaque phase de REDD+. Il a été déclaré que le financement des forêts (dont REDD+) devrait considérer des actions basées sur les performances ainsi que des ressources financières d'approches alternatives. Afin de recevoir des finances basées sur les performances, les actions REDD+ devront être entièrement suivies, rapportées et vérifiées, et un résumé de la manière dont les garanties (voir ci-dessous) sont adressées et respectées devra être fourni.

A l'heure actuelle la majorité des financements REDD+ est venue de sources bilatérales, puis multilatérales, de fonds publics et privés. Lors de la période 2010-2012 les pays développés ont engagé plus de 4 millions de US\$ en financement dit de démarrage rapide pour REDD+, cependant une grande partie n'a pas encore été déboursée en raison d'un manque de politiques, d'institutions et de procédures légales. Lors de la CDP 19, la Banque Mondiale, avec le Royaume Unis, la Norvège et certaines compagnies privées ont déboursé 280 millions de US\$ pour une initiative appelée 'Initiative pour un Fonds Biocarbone pour des paysages forestiers durables'; ce partenariat public-privé a pour but d'assister les pays à avancer dans la mise en place de REDD+ et les pratiques durables d'utilisation des terres.

Partage des bénéfices

REDD+ crée des incitations à réduire la déforestation; un facteur crucial dans le succès global de REDD+ sera de savoir qui en bénéficie et de quelle manière. Les pays REDD+ auront besoin de concevoir leurs propres mécanismes de partage des bénéfices REDD+, ce qui inclut des règles et responsabilités, l'identification des bénéficiaires légitimes, des institutions et structures de gouvernance pour distribuer les bénéfices, ainsi que des mécanismes de réclamation transparents. Les bénéfices REDD+ potentiels peuvent être directs (e.g. paiements pour carbone, opportunités de subsistance diversifiées) ou indirects (e.g.

Questions directrices pour la discussion

Est-il concevable d'attribuer aux forêts une valeur monétaire ? Quels sont les avantages et les inconvénients de cette démarche ?

Comment pensez-vous que REDD+ devrait être financé ? Quels sont les avantages et les inconvénients de chacune de ces propositions ?

- a) Un fonds sous quelque forme que ce soit
- b) Les marchés du carbone
- c) Une combinaison des deux
- d) Quelque chose de complètement différent

Dans quelle mesure les fonds destinés à lutter contre la déforestation pourraient-ils engendrer des incitations à effets pervers ou des effets secondaires involontaires ? Comment pourraient-ils être mieux conçus de sorte que cela ne se produise pas ?

¹³ Decision 9/CP.19.

meilleure gouvernance des forêts). Des acteurs aux niveaux national et local pourraient être bénéficiaires. Des régimes fonciers pourraient être utilisés comme point de départ pour établir des systèmes de partage des bénéfices, et dans le cas où la propriété serait précaire ou contestée, les droits des communautés seraient particulièrement à risque.

Préoccupations

Les peuples autochtones et les communautés locales ont exprimé de nombreuses inquiétudes quant au programme REDD+, notamment sur le fait d'assimiler les forêts à de l'argent. Une question essentielle consiste à déterminer si un tel financement diminue les nombreuses valeurs non monétaires et immatérielles des forêts, en particulier en ce qui concerne les communautés. De nombreuses autres préoccupations se font entendre, notamment : le risque que les communautés soient dépossédées de leurs forêts sous le coup de certaines politiques ; comment les communautés qui ne disposent pas de solides protections des biens immobiliers maintiendront leurs moyens de subsistance et leurs logements actuels si les individus et les entreprises commencent à accorder une valeur monétaire à leurs forêts ; et la question de savoir si les fonds seront effectivement destinés aux fins et bénéficiaires prévus.

Politiques

Par le passé, de nombreuses politiques volontaristes visant à protéger les régions du déboisement, de la dégradation ou d'autres dommages ont dépossédé des populations entières, y compris celles qui ont conservé leurs forêts et les ont utilisées de manière durable. Cela n'a pas seulement expulsé les habitants, mais a aussi dévasté leurs moyens de subsistance, leurs cultures et leurs modes de vie de manière plus générale. Au-delà de cela, de nombreuses études ont montré que cette méthode de protection des forêts n'est pas aussi efficace que s'engager auprès des communautés qui vivent et subsistent déjà au sein de la zone et dans ses alentours.

Du fait que REDD+ octroie de l'argent aux gouvernements afin de protéger les forêts, il est également à craindre que les politiques qui consistent à clôturer les forêts et déposséder les communautés de leurs forêts s'intensifient. Bien que les plans de REDD+ se soient engagés à faire participer les communautés locales, il y a un nombre croissant de reports de cas où les procédures REDD+ n'ont pas suffisamment impliqué la participation pleine et entière des communautés ni leur droit de consentement libre, préalable et informé.

Sécurité foncière



Attirées par des forêts qui deviennent de plus en plus lucratives, certaines organisations ou personnes pourraient vouloir s'en porter acquéreurs en vue de recevoir des financements de REDD+. Comme de nombreux peuples autochtones et communautés locales ne possèdent pas de titres officiels de propriété ou de jouissance des Terres sur lesquelles ils vivent, ils peuvent être particulièrement exposés aux expulsions forcées. Clarifier et reconnaître les droits coutumiers des communautés vivant en forêt sera essentiel dans REDD+.

Corruption

N'importe quel système éprouverait des difficultés à gérer de manière transparente des quantités de nouveaux fonds aussi énormes. Par ailleurs, REDD+ sera mis en œuvre dans de nombreux pays où les problèmes de corruption et de gouvernance sont légion. Étant donné que la plupart des peuples autochtones et des communautés locales ont très peu d'influence sur la façon dont les gouvernements gèrent les fonds au niveau national, il est probable qu'ils seront les plus touchés par ces questions.

Garanties

Répondre à ces préoccupations constitue un défi immense. Certains affirment que ces inquiétudes l'emportent sur les points positifs susceptibles de découler de REDD+ et s'opposent à toute forme de REDD+. D'autres estiment que des garanties peuvent être développées pour protéger les communautés contre ces difficultés et s'assurer que les habitants des régions qui participent au programme REDD+ en profitent réellement. Compte tenu de ces défis, il est absolument vital que REDD+ soit développé avec les meilleures garanties possibles, en particulier pour les communautés. Bien que les termes et la mise en œuvre diffèrent souvent, il existe actuellement un formidable potentiel de modeler REDD+ en s'engageant dans des négociations internationales et nationales pertinentes. Plus l'énoncé des garanties est affirmé dès le départ, plus les communautés seront susceptibles d'en bénéficier, ou du moins de ne pas en pâtir, au cours de la mise en œuvre. Un message exprimé avec plus de fermeté offre également davantage de possibilités de recours si les communautés subissent des répercussions négatives de REDD+.

La première question pour déterminer les garanties est de savoir où REDD+ est actuellement mis en œuvre et par qui. Chacune des deux principales institutions qui assurent la gestion de REDD+, ONU-REDD et la Banque mondiale (examinées ci-après) doit suivre les garanties préexistantes qui offrent une protection potentielle pour les communautés. Le niveau de protection est également fortement dépendant du pays dans lequel REDD+ est mis en œuvre, dans la mesure où la législation et les politiques nationales autour des droits des communautés ont généralement un impact plus direct que les lois et politiques au niveau international.

Bien qu'il y ait eu des avancées mineures dans un certain nombre de CdP concernant les garanties, ce sont les [Accords de Cancun](#) conclus lors de la 16e CdP en 2010 qui offrent les perspectives les plus prometteuses. Ces accords se distinguent également du fait qu'ils étendent considérablement la portée de REDD+. Ils affirment que « le respect des connaissances des peuples autochtones et des membres des communautés locales » doit être encouragé, en faisant expressément référence à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP), qui revendique les droits exhaustifs des peuples autochtones. Les accords font également appel à la « participation pleine et effective des parties prenantes concernées, en particulier des peuples autochtones et des communautés locales, à REDD+. » Ils mentionnent également l'importance de la transparence des structures de gouvernance. Enfin, les accords font valoir que REDD+ ne devrait pas soutenir la conversion des forêts naturelles, de sorte à se prémunir contre la suggestion faite par certains que les forêts naturelles pourraient être remplacées par des intérêts commerciaux qui reçoivent également des financements de REDD+.¹⁴

La 17e CDP qui s'est tenue en 2011 à Durban n'a pas étendu ces droits, mais a tenu à souligner l'importance d'y adhérer dans les stratégies REDD+ des pays en développement. Le Paquet de Durban, la

¹⁴ Voir le paragraphe 70 pour connaître la portée de REDD+ et l'Annexe 1, paragraphe 2, du rapport officiel de la CCNUCC sur la CDP 16 pour en savoir plus sur les garanties. [Disponible en ligne.](#)

série de décisions adoptée à la conclusion de la CdP 17, invite aussi les pays en développement à fournir une synthèse sur la manière dont ils ont mis en œuvre ces garanties. Il a été demandé à SBSTA « d'envisager la nécessité de nouvelles orientations pour assurer la transparence, la cohérence, l'exhaustivité et l'efficacité au moment de rendre compte de la manière dont toutes les garanties sont respectées », qui ont été examinées plus avant lors de la 18e CDP en 2012. Lors de la CDP 19, dans le cadre du Plan Cadre de Varsovie pour REDD+, les ébauches de décision SBSTA ont été adoptées et incluaient le calendrier et la fréquence de report autour des garanties de REDD+¹⁵. Les pays fourniront une synthèse de la manière dont les garanties sont traitées et respectées dans leurs communications nationales auprès de la CCNUCC après le début de la mise en œuvre des activités REDD+. SBSTA considèrera le besoin éventuel de plus d'orientation quant aux garanties lors de sa 41ième session (mi 2014).

Le suivi et le report de la manière dont sont mises en œuvre les garanties en pratique est un aspect critique qui contribuera à évaluer si REDD+ remplit ses promesses, dont son adhésion à la UNDRIP.

Point d'Action : participer aux négociations du SBSTA

SBSTA est chargé de développer des garanties pour le programme REDD+, ainsi qu'un certain nombre d'autres questions. Si les questions soulevées jusqu'ici vous passionnent, nous vous invitons à collaborer avec le SBSTA en soumettant vos idées et en assistant à ses réunions. Plus d'informations sont [disponibles en ligne](#).



PROGRAMMES ACTUELS

Plutôt que d'attendre la finalisation d'un accord international, de nombreux programmes ont déjà commencé à faire de REDD+ une réalité. Ces derniers feront part de leurs remarques à la CCNUCC sur les stratégies efficaces et jetteront les bases du programme officiel de REDD+ lorsqu'il verra le jour. Seuls quelques-uns de ces programmes présentent une portée et un impact significatifs. En particulier, le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (ONU-REDD) est un partenariat entre trois institutions des Nations Unies qui pilote les programmes REDD+ en Asie, en Afrique et en Amérique latine. La Banque mondiale a quant à elle mis en place le Programme d'investissement pour la forêt (FIP) et le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF). L'ONU-REDD aussi bien que la Banque mondiale tentent de se positionner pour être l'exécutant principal de REDD+, mais les deux organismes s'emploient également à coordonner leurs activités, en particulier dans les pays où ils interviennent tous les deux. Cette section présentera une vue d'ensemble de ces deux programmes et certaines questions clés que les communautés devront examiner si elles sont invitées à participer à l'une ou l'autre de ces initiatives.

¹⁵ Décision 12/CP.19.



ONU-REDD

Le Programme ONU-REDD est un partenariat entre trois organismes de l'ONU: l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Programme de développement des Nations Unies (PNUD). Le dispositif ONU-REDD a été créé en 2008 pour aider à préparer les pays en développement à participer au futur programme REDD+ en développant la capacité de mesurer et de réduire les émissions dues au déboisement. Il se

consacra d'abord à des projets pilotes visant à accompagner les gouvernements de neuf pays à préparer des stratégies REDD+ et à établir des capacités de surveillance des émissions avec l'appui des principales parties prenantes. Il continuera à soutenir la recherche de financements pour ces pays lorsqu'ils entament la mise en œuvre des stratégies REDD+. A l'heure actuelle l'ONU-REDD a 49 pays partenaires en Afrique, Asie-Pacifique et Amérique Latine et dans les Caraïbes. Le plan actuel ambitionne à terme de mettre en place 20 à 40 projets pilotes. Le programme ONU-REDD est financé par des contributions volontaires, la Norvège étant le principal contributeur à ce jour. En dépit de la complexité des aspects politiques, les pays en développement sont généralement favorables au programme ONU-REDD du fait que les Nations Unies répartissent l'influence parmi les pays plus équitablement que la Banque mondiale, en leur donnant plus de poids dans la structure et la mise en œuvre du programme.

Garanties

Par rapport à la Banque mondiale, le programme ONU-REDD présente de solides garanties pour les peuples autochtones et les communautés locales, du moins sur le papier. Il met l'accent sur l'obtention du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause des communautés pour les activités REDD+, et souligne l'importance de la participation pleine et effective à l'élaboration et l'exécution des programmes. Les pays qui participent au programme ONU-REDD doivent élaborer un ensemble de garanties pour la protection des droits. À ce stade, toutefois, il est difficile de mesurer l'efficacité de ces garanties dans la pratique. Dans les pays pilotes où la protection de la propriété foncière pour les peuples autochtones (comme la République démocratique du Congo) est inexistante ou presque, de grandes questions se posent sur la fiabilité potentielle des garanties dans leurs stratégies et la mise en œuvre. Beaucoup sont cependant encouragés par les solides systèmes de surveillance qui sont prévus dans le cadre de l'ONU-REDD.

Paiements

Bien que l'ONU-REDD soit subventionné par les gouvernements, il teste actuellement plusieurs options pour financer des activités visant à réduire les émissions. À ce stade, l'objectif est de préparer les pays

afin qu'il aient la capacité de mesurer avec précision leurs réductions d'émissions et de veiller à ce que les pays mettent en place des systèmes assurant une gestion des fonds efficace et transparente.

Dans la mesure où les systèmes de paiement ne sont pas encore en place et que des négociations sont toujours en cours concernant l'accord final REDD+, l'ONU-REDD n'a pas recours à un système établi pour mesurer les changements par rapport aux niveaux de référence. Néanmoins, il s'emploie à préparer les pays participants à être à même de se conformer à un système de niveaux de référence quel qu'il soit lorsque celui-ci sera enfin adopté.

Expérience d'une communauté

En 2009, le Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD a approuvé l'attribution de 4,4 millions de dollars pour le programme national ONU-REDD au Viet Nam. De janvier à juin 2010, un processus de Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC) a été entrepris dans deux districts de la province de Lam Dong, dans le cadre d'un projet pilote REDD+. Selon une évaluation et une vérification externes du processus de CPLCC mené par le Centre pour les personnes et les forêts (RECOFTC), trois difficultés majeures ont été rencontrées :

- a) Certaines informations n'ont pas pu être fournies aux communautés locales, en particulier les risques et les coûts associés au programme proposé.
- b) Le temps disponible a cruellement fait défaut pour informer les membres de la communauté sur les problèmes et permettre la discussion. Les réunions de village duraient seulement deux heures.
- c) Aucun mécanisme de réclamation et d'examen des plaintes formulées par la population locale n'a été mis en place.



(Photo source: UN-REDD 2010)

Ressources sur le programme ONU-REDD au Viet Nam

[FPIC Consultation in Lam Dong](#) (REDD Vietnam & UN-REDD, 2010)

[Evaluation and Verification of the Free, Prior and Informed Consent Process under the UN-REDD Programme in Lam Dong Province, Vietnam](#) (RECOFTC, 2010)

["Do You Want Your Forest to be Conserved?" Free, Prior and Informed Consent in Vietnam](#) (REDD Monitor, 2011)

Banque Mondiale

La programmation de REDD+ de la Banque mondiale se divise en deux composantes : le Programme d'investissement pour la forêt (FIP) et le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF). Il convient de souligner que la structure de la Banque mondiale attribue l'influence aux pays en fonction de la taille de leurs économies et a toujours eu des Américains à sa tête ; elle est généralement privilégiée par les pays développés.

Programme d'investissement pour la forêt (FIP)

Le FIP vise à influencer positivement les politiques forestières des pays en développement, à lever des fonds pour REDD+, et à financer des projets pilotes sur la préparation de REDD+ et l'efficacité des politiques et activités améliorées qui ont trait au déboisement.

Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF)

Le FCPF comprend deux volets : la préparation et le financement. En matière de préparation, le FCPF aide les pays à établir des « mécanismes de préparation » pour mesurer les niveaux de REDD+ et veiller à ce que les politiques nationales soient appropriées pour la programmation de REDD+. En ce qui concerne le financement, le FCPF commence à travailler à la création d'un système de marché du carbone.

Garanties

Il est important de reconnaître que, tandis que des discussions sont en cours, les deux programmes REDD+ de la Banque mondiale comportent pour l'heure des dispositions relativement faibles pour les peuples autochtones. Ils exigent simplement une consultation et un « large soutien », qui sont impossibles à mesurer de façon tangible et bien en deçà des obligations de Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. Par ailleurs, la Banque mondiale n'a pas encore pris l'initiative de tenter de mesurer les différents pays en fonction de ces exigences, ce qui signifie que même les protections faibles ne sont pas assurées. Dans les pays où à la fois L'ONU et la Banque mondiale mettent en œuvre des programmes REDD+, ils ont convenu de suivre conjointement les normes les plus élevées parmi celles proposées par chacune des organisations (les garanties les plus fortes étant généralement celles de l'ONU-REDD).

Les garanties et critères REDD+, ainsi que les implications potentielles pour les communautés sont explorés plus en détails dans l'e-module REDD+: garanties associées.

Principaux sites Web

[REDD Monitor](#)

[Normes sociales et environnementales de REDD+](#)

[UNFCCC REDD Platform](#)

[Programme ONU-REDD](#)

[Fonds de partenariat pour le carbone forestier \(FCPF\) de la Banque Mondiale](#)



RESUME

REDD+ offre un potentiel de résultats tant positifs que négatifs. Cet e-module a fourni une première base pour comprendre ce que représente le programme REDD+, comment il a émergé dans le droit et la politique à l'échelle internationale, et quelles sont les différentes options de financement à l'heure actuelle. Il formule également des questions et préoccupations primordiales pour la poursuite des discussions et souligne l'importance des garanties comme étant un aspect essentiel de tout projet REDD+. Il revient en définitive à la communauté de prendre le temps d'examiner attentivement tout projet REDD+ proposé ou potentiel, de prendre en compte les répercussions qu'il peut avoir, et comment y participer de telle manière à soutenir les plans de développement et les priorités au niveau local.



RESSOURCES SUPPLEMENTAIRES

Autres E-modules pertinents

Il existe un certain nombre d'autres cadres internationaux qui se rapportent au programme REDD. Si vous désirez en savoir plus, reportez-vous au site www.community-protocols.org pour découvrir les e-modules supplémentaires suivants (certains à paraître) :

- [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones \(UNDRIP\)](#)
- [Introduction au Système des Nations Unies pour les Droits de l'Homme](#)
- Autres instruments internationaux relatifs aux Droits de l'Homme, y compris la convention n°169 de l'Organisation Internationale du Travail concernant les peuples indigènes et tribaux.
- [Connaissances traditionnelles et utilisation coutumière durable](#)
- [Partage d'Accès et de Bénéfices](#)
- [Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts \(REDD+\): garanties](#)
- Droits de Propriété Intellectuelle
- Evaluation d'impact

Lectures complémentaires

[Misleading Numbers: The Case for Separating Land and Forest Based Carbon Emissions](#) Dooley, K. 2014.
FERN

[Flawed Logic: Why Forests Cannot Offset Fossil Fuel emissions](#). Greenpeace 2013

[Untangling the confusion around land carbon science and climate change mitigation policy](#) Mackey, B., Prentice, IC, Steffen, W., House, JI., Lindenmayer, D. Keith, H. & Berry, S. 2013. Nature Climate Change 3, 552-557 (paywall)

[What is REDD? A Guide for Indigenous Communities](#)

IWGIA et al., 2010

[Understanding Community-based REDD+: A Manual for Indigenous Communities](#)

IWGIA and AIPP, 2011

[Understanding Community-based REDD+: A Manual for Indigenous Community Trainers](#)

IWGIA and AIPP, 2011

[The Little REDD+ Book: A Guide to Governmental and Non-governmental Proposals for Reducing Emissions from Deforestation and Degradation](#)

Amazon Conservation, 2008

[Tenure in REDD – Start-point or afterthought?](#)

Cotula and Mayers, 2009

[Free, Prior, and Informed Consent: Principles and Approaches for Policy and Project Development](#)

RECOFTC and GIZ, 2011

[Rights and REDD: Can They Be Matched?](#)

Lovera, 2010 (pages 40-47 in IUCN-CEESP *Policy Matters* 17)

[Evaluation and Verification of the Free, Prior and Informed Consent Process under the UN-REDD Programme in Lam Dong Province, Vietnam](#)

RECOFTC, 2010

[A Framework for Integrating Biodiversity Concerns into National REDD+ Programmes](#)

Gardner et al., 2011



Remerciements

Ce module d'e-learning a été développé pour les initiatives régionales de protocoles bioculturels communautaires par Natural Justice : Lawyers for Communities and the Environment (Avocats pour les communautés et l'environnement). Nous remercions vivement le Fonds Christensen ainsi que la Fondation Swift pour leur soutien financier dans le cadre de la traduction en espagnol. Sauf indication contraire, toutes les images et illustrations sont utilisées avec la permission de Natural Justice. Nous remercions Alice Bisiaux d'avoir actualisé et édité ce module. Nous sommes reconnaissants envers Eléonore

Hellard pour la traduction française des révisionsapportées à la version originale.

REDD+ e-module: February 2014.

Contact & Demande de commentaires

Ce module d'e-learning fait partie d'une boîte à outils destinée aux animateurs communautaires sur les protocoles bioculturels communautaires. La boîte à outils complète, qui comprend également d'autres modules d'e-learning, est disponible à l'adresse : www.community-protocols.org.

Tous les commentaires sur le contenu et l'utilisation des modules d'e-learning et de la boîte à outils sont les bienvenus. Si vous souhaitez nous faire part de vos suggestions d'amélioration, obtenir plus d'informations, ou recevoir une copie papier de la boîte à outils, veuillez contacter Holly Jonas (holly@naturaljustice.org).

Natural Justice : Lawyers for Communities and the Environment
63 Hout Street, Mercantile Building
Cape Town, Afrique du Sud
8000

Sites Web : www.naturaljustice.org, www.community-protocols.org

Blog : www.natural-justice.blogspot.com

Facebook : www.facebook.com/naturaljustice

